
Adresse du conseil general du district de Rouen, de la commune, du comite de surveillance revolutionnaire et de la societe populaire de Rouen (Seine-Inferieure), qui felicitent la Convention sur le chatiment des conspirateurs, lors de la seance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794)

Francoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Revolution francaise

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Francoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Revolution francaise. Adresse du conseil general du district de Rouen, de la commune, du comite de surveillance revolutionnaire et de la societe populaire de Rouen (Seine-Inferieure), qui felicitent la Convention sur le chatiment des conspirateurs, lors de la seance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première serie (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 652;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24683_t1_0652_0000_3

Fichier pdf genere le 21/07/2021

Séance du 12 Thermidor An II

(Mercredi 30 Juillet 1794)

Séance permanente du matin

Présidence de COLLOT D'HERBOIS

Un membre donne lecture de la correspondance.

I

Le conseil général du district de Rouen, celui de la commune, le comité de surveillance-révolutionnaire, et la société populaire de Rouen, félicitent la Convention nationale sur la découverte des grands coupables dont le glaive de la loi vient de faire justice. Etre soumis aux décrets de la Convention, à laquelle ils se rallieront toujours en dépit des intrigues, veiller avec un zèle infatigable à leur exécution, mourir à leur poste plutôt qu'il y soit porté la plus légère atteinte, tels sont leurs sermens que rien ne pourra leur faire enfreindre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Sté Popul. et Républ. de Rouen, réunie extraordinairement, à 1 heure après midi; à La Conv.; Rouen, 11 Therm. II*] (2)

Législateurs

un affreux complot vient d'être découvert. la surprise et l'horreur dont il nous a pénétrés augmentent, s'il étoit possible, notre attachement à la Représentation Nationale. Comme vous et avec vous, nous sommes tous debout. Législateurs, nous le répétons, la République sera impérissable parce que la Convention veillera toujours sur le salut public. graces vous soient rendues, graces soient rendues aux énergiques Parisiens qui ont encore une fois secondé vos efforts; Vive la République une et indivisible, et la Convention à laquelle nous jurons la plus inébranlable confiance. s. et f.

LE BARBIER, P. BARON, f. BLANCHE l'oncle, DENISE, FRANÇOIS, D. BOUFARD, VAUCHEL, N. LE BRUN L'ainé, Jacq. CAIRE l'ainé, CORBIN, GUINGRET L'ainé, LEMEAU, MICHAUX, P. GODEFROY, SÉBIRE (?), LEFEBVRE fils, J.a. MUSSARD dit DUMONT,

BONNET-BEAUVAL, CRESPIN fils, FOLIO, P^{re} METAIS, CUSSON (?), FOURNIER, FREY, F. COUTURIER l'ainé, PIGESSE (?) l'ainé, LE CAT pere, DUPRAY le Jeune, JOREAU, MARGOT, FRIARD, CLASNE, GUYET pere, f. LE SAGE, LETELLIER, M^{ce} HEDIN, BEAU-FILS, LE BARBIER pere, BOVARY, N^{as} MARC, A. PALIARD, LIZÉ, Felix ROY, GODORCE, GAUMARD, BLANCHE neveu, LE CARPENTIER, SAMSON, PER-NINT, JUBERT, FOUBERT, J.J. LE THUILLIER, HUBER, ROUSSEL, GIQUET, MARQ, BRÉANT, RENOULT (*Greffier de paix*), ROZEL, BRAUVIN, J. B^{re} DELANOY, HÛE, GRAINDELLE, J. LE GRAND, LEMONNIER, OSMONT, YVÈRNÈT, YSETIER, J. Th^{dre} LEGENDRE, f.M. PINEL L'ainé, D. DELALANDE, JOUVENET, ROUMY, GAILLON, BARBARUS (?), POISSON pere, p^{re} MURÿS, G^{me} AMGRAN, REGNAULT, LE FEBVRE SINGNOZ [et 8 signatures illisibles (dont celle du président)].

2

Les administrateurs du district de Commune d'Armes (1) adressent, 1) une montre d'or; 2) une chaîne en argent; 3) un crayon en or; 4) un dé en or; 5) des tablettes garnies en argent; 6) onze paires de boucles d'oreilles en or; 7) une bague à quatre pointes en or; 8) une bague en or garnie de diamans à fond bleu; 9) une bague en or, figure au milieu; 10) une bague composée d'un clavier, et de cinq petites chaînes en or entourées de diamans; 11) un médaillon avec la chaîne en or; 12) deux petites breloques en or; 13) quatre petits portebreloques en or; 14) trois petites écrues en argent: plus, la somme de 110 liv. 14 s. en espèces d'or et d'argent, en outre une décoration dite de Saint-Louis: lesquels effets et argent ont été remis par des depositaires auxquels des contre-révolutionnaires condamnés les avoient confiés.

Les mêmes administrateurs envoient en outre l'extrait d'une de leurs délibérations, constatant le don fait à la nation par le citoyen Ravel aîné, de la commune de Montpailoux, ci-devant Saint-Héand de la somme de 79 633 liv. 1 s. 8 deniers à lui due au contenu des titres qu'ils ont joints à leur envoi.

(1) P.V., XLII, 268, Bⁱⁿ, 15 therm., (1^{er} suppl^t), J. Sablier, n° 1469; F.S.P., n° 392; J. Perlet, n° 677.

(2) C 314, pl. 1258, p. 1.

(1) Ci-devant St-Etienne (Loire).